

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 295-2025**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 18 juin 2025, le *Règlement numéro 295-2025 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 269-2017*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 19^e jour de juin 2025.



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.